

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 720'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES DES SALLES DE CLASSE DU CORPS SUD C2T**

### **1. INTRODUCTION**

Le Centre scolaire et sportif des Deux Thielles (C2T) a été inauguré en août 1991.

Les fenêtres actuelles datent de la construction du bâtiment. Elles sont en aluminium et à double vitrage. Il convient de les remplacer notamment en raison de l'arrêt de la production des éléments de huisseries nécessaires au fonctionnement de l'ouverture et de la fermeture des fenêtres.

### **2. REMPLACEMENT DES FENÊTRES DES SALLES DE CLASSE**

L'utilisation quotidienne des fenêtres, qu'elle soit par les élèves ou par les enseignants, provoque une usure des éléments de huisseries. Ces derniers nécessitent d'être renouvelés de manière régulière.

Depuis deux ans, les éléments de huisseries ne sont plus disponibles et doivent être fabriqués à l'unité et sur mesure via une serrurerie (fabrication des pièces alu à la CNC).

Fort de ce qui précède, nous avons opté pour un remplacement complet des fenêtres les plus sollicitées, soit celles des salles de classe.

Actuellement, il s'agit de fenêtres coulissantes à translation. Ce système possède une cinétique d'ouverture et de fermeture complexe et en plusieurs étapes. Un système d'ouverture à la « française » n'étant pas possible dans une salle de classe, nous avons maintenu un système de fenêtres coulissantes mais à levage cette fois-ci (voir détail en p. 2).

Ce système permet de coulisser les ouvrants de manière simple et rapide. De plus, il est facile à manipuler pour les utilisateurs. Pour des questions d'entretien et de coûts de remplacement, la tablette intérieure en bois post formée sera supprimée. De même, le rehaussement des contrecœurs est nécessaire en raison des nouvelles législations en matière de hauteur de garde-corps (min. 1.0m).

Concernant les matériaux, nous avons maintenu l'aspect alu à l'extérieur et pvc à l'intérieur pour une question d'esthétique, de confort et de robustesse.

Les fenêtres des couloirs, de la bibliothèque ainsi que celles se trouvant à l'entresol sont moins sollicitées et ne posent pas de problème particulier. Il n'est pas nécessaire de les remplacer dans l'immédiat. Un remplacement complet du solde des fenêtres du corps sud ainsi que celles du centre sportif s'effectuera d'ici 10 ans.

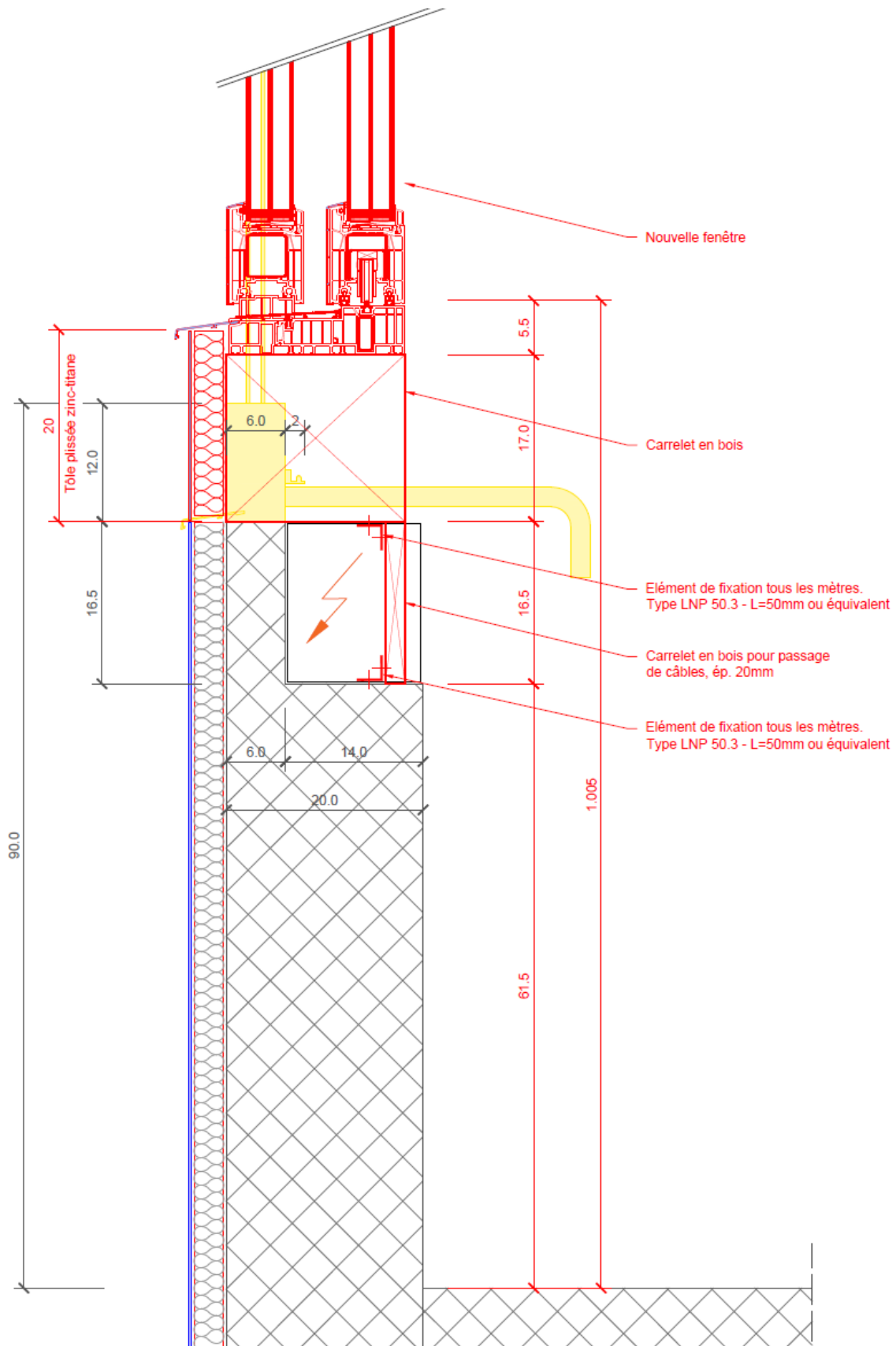
De plus, nous profiterons des travaux précités pour repositionner judicieusement les prises RJ45 ainsi que les prises triples à proximité du poste de travail des enseignants(es) dans chaque salle de classe (30).

Nous avons soumis nos intentions (détail, matériaux, nb d'ouvrant, etc.) à M. Laurent Geninasca, architecte ayant déposé les plans de sanction et d'exécution lors de la construction du bâtiment. Ce dernier a apprécié et validé la démarche.

Une délégation de la direction du Centre scolaire et sportif des Deux Thielles a validé ces choix, notamment lors d'une séance sur place le 26 avril 2021.

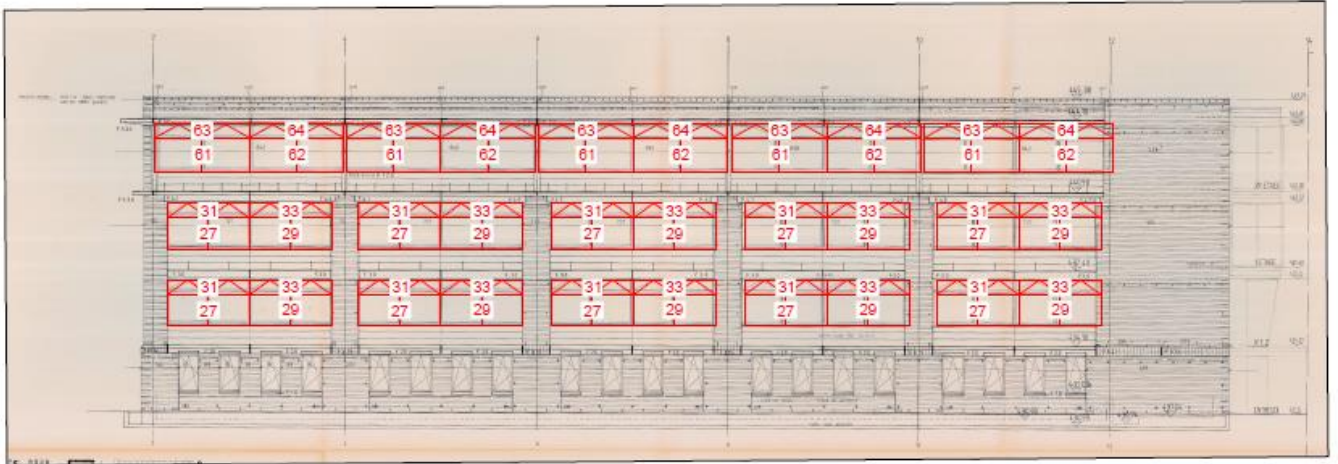
## Détail fenêtres

1:5

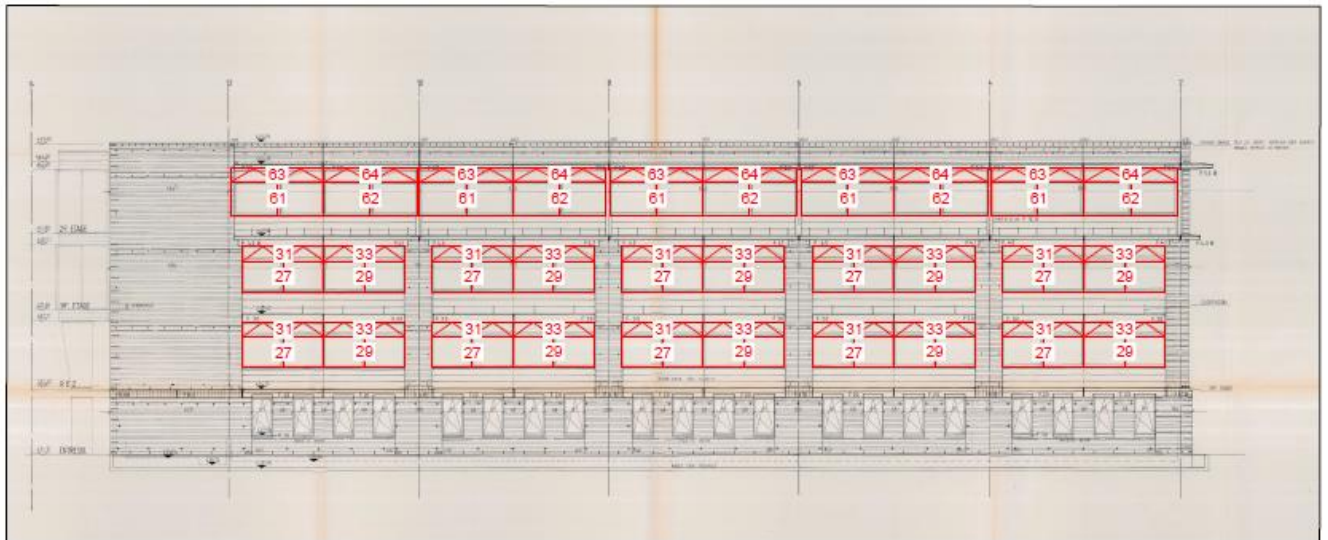


Point 4 de l'ordre du jour – Crédit d'engagement de CHF 720'000.00 pour le remplacement des fenêtres des salles de classe du corps sud du C2T

## Elévation sud-est



## Elévation sud-ouest







### 3. ASPECT FINANCIER

#### a) Coûts et devis

3.1	Honoraire BAMO et mise en place du marché public	CHF	9'950.00
3.2	Installation de chantier	CHF	48'000.00
3.3	Travaux préliminaires, démontage stores, fenêtres, tablettes int., etc.	CHF	67'000.00
3.2	Remplacement des fenêtres	CHF	328'000.00
3.3	Rehaussement des placages tôles en façades, menuiserie et stores	CHF	125'000.00
3.5	Installation électrique	CHF	60'000.00
3.7	Divers et imprévus	<u>CHF</u>	<u>30'000.00</u>
TOTAL	HT	CHF	667'950.00
<b>TOTAL</b>	<b>TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>720'000.00</b>

#### b) Dédommagement par l'Eorén

En application de la procédure relative à la prise en charge par l'Eorén des crédits d'investissements et dédommagement pour l'exploitation des bâtiments des cycles 1 à 3, du 14 juin 2019, l'Eorén va prendre, sous forme de dédommagement, l'équivalent de la charge d'intérêt et d'amortissement selon le calcul suivant:

- ☞ Amortissement: CHF 720'000.- x 3.5% = CHF 25'200.-/année (montant fixe sur toute la durée de l'amortissement);
- ☞ Charge d'intérêt: CHF 720'000.- x 1,41%\* = CHF 10'150.- (1<sup>ère</sup> année) ⇨ CHF 694'800.- x 1,41% = 9'795.- (2<sup>e</sup> année) ⇨ montant dégressif jusqu'à l'amortissement complet.  
\* Correspond au taux moyen de la dette du C2T en 2020.

L'investissement susmentionné a été annoncé au Comité scolaire. Ce dernier a intégré la dépense dans la planification budgétaire de l'Eorén. Toutefois, dans la mesure où la dépense dépasse la limite de CHF 100'000.-, cet investissement devra être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal. La prochaine séance du législatif de l'Eorén aura lieu fin octobre 2021.

### 4. SUBVENTIONS

Le remplacement unique des fenêtres ne peut faire l'objet d'une subvention cantonale ou fédérale dans le cadre du "programme bâtiment". Seul le gain d'au minimum deux classes d'indice énergétique (enveloppe) pourrait déclencher une subvention et au maximum de CHF 20.00/m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique. Un contrôle sera fait à ce sujet avant le début des travaux.

## **5. PLANIFICATION DES TRAVAUX**

Le début des travaux est prévu pour les vacances scolaires 2022-2023.

## **6. CONCLUSION :**

Afin de pérenniser le patrimoine bâti de la commune et d'améliorer l'enveloppe énergétique du Centre des Deux Thielles, le Conseil communal vous remercie d'accepter l'arrêté soumis à votre Autorité.

Le Landeron, le 23 août 2021

Le Conseil communal

No 1429 Arrêté pour le remplacement des fenêtres du  
bâtiment du Centre des Deux Thielles

Le Conseil général du Landeron,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 20 juin 2014,  
Vu le rapport du Conseil communal, du 23 août 2021,  
Sur la proposition du Conseil communal,

**A r r ê t e :**

- Article 1<sup>er</sup> Un crédit d'engagement de CHF 720'000.00 est accordé au Conseil communal pour le remplacement des fenêtres du bâtiment du Centre des Deux Thielles.
- Article 2 La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 3.5% l'an à charge du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires ».
- Article 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure en temps opportun et aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 Le présent arrêté ne sera exécutoire que si cette demande de crédit est également acceptée par le Conseil intercommunal de l'Eorén.
- Article 5 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Landeron, le 23 septembre 2021.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le président :

Le secrétaire :

Thomas Froelicher

Jean-Marc Jeanneret